



Lausanne, le 7 avril 2022

Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

DEIS

Cheffe du service de l'emploi

Mme Françoise Favre

Inspection du travail

Rue Caroline 11

1014 Lausanne

Concept 360° - Demande d'intervention de l'Inspection du travail

Madame la Cheffe de service,

La Fédération syndicale SUD, dans une assemblée de délégué-es, le 16 mars dernier, suivie d'une consultation de ses organisations fédérées, a décidé d'interpeler la Cheffe du DFJC, Mme Cesla Amarelle, pour demander l'adoption immédiate d'un moratoire d'au moins deux ans pour le Concept 360° dans tous les ordres d'enseignement où il se déploie (également dans l'enseignement obligatoire, et pas seulement au post-obligatoire).

Quels que soient les métiers concernés, les ordres d'enseignement et les établissements, autant dans le secteur public que dans le secteur subventionné, il apparaît que les moyens nécessaires pour réaliser une école inclusive effective et de qualité ne sont pas réunis. A vrai dire, les moyens assignés à un tel projet sont totalement et systématiquement insuffisants. Cela entraîne une charge de travail et une profonde déstabilisation des professionnel·les qui font vivre le Concept 360°.

Ce à quoi nous assistons est une situation d'injonction paradoxale généralisée qui provoque la maltraitance des acteur·trices appelé·es à intervenir dans l'école inclusive. L'employeur public ne donne pas les moyens pour faire un travail de qualité et dégrade de ce fait les conditions d'activité des salarié·es concerné·es.

En ce sens, sur les bases légales usuelles et notamment sur la base de l'article 6 de la Loi sur le travail (LTr), SUD demande l'intervention de l'Inspection du travail pour que l'appareil scolaire fasse l'objet, dans ses diverses professions, établissements et ordres d'enseignement d'une investigation approfondie au titre des risques psycho-sociaux qui s'accumulent et des atteintes à la santé, à la personnalité et à l'intégrité des travailleur·euses concerné·es. Notre Fédération syndicale a reçu mandat de ses membres, travaillant au Concept 360°, pour effectuer une telle démarche.

Nous avons demandé à la Conseillère d'Etat responsable qu'un état des lieux soit réalisé pour déterminer ce qu'il faut, en termes de moyens et de dispositifs, pour poursuivre l'activité scolaire dans des conditions dignes pour tous les élèves. Pour cela aussi nous revendiquons un moratoire de deux ans, une enquête approfondie de santé publique scolaire et du travail et des États

généraux avec les professionnel·les concerné·es, des représentations des familles et de l'employeur-public.

Nous précisons que ces mesures ne sauraient se substituer à l'intervention de l'Inspection du travail que nous sollicitons pour que l'employeur, au sens de l'art. 6 LTr, prenne les mesures nécessaires à la protection de la santé des travailleurs-euses, selon, si nécessaire, les recommandations de l'Inspection du travail en conclusion de son intervention.

Dans l'attente de vos déterminations, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de service, nos salutations distinguées.

Fédérations syndicale SUD